



Lieu dit « Le Suc » 81240 ALBINE

Tél. 05 63 98 34 74 / 06 32 22 77 20 / 06 06 60 57 22

Site : www.camping-lestap-tarn-81.comEmail : campinglestap81@gmail.com

TARIFS EMBLEMES SAISON 2019

Tarifs TVA incluse selon taux en vigueur au 01 janvier 2019 - Le montant de la Taxe de séjour est fixé par la commune et n'est pas inclus dans le tarif

| Emplacement prix par nuit (6 personnes et 4 tentes maxi par emplacement) | Tarifs basse saison du 4/5 au 29/6 du 31/8 au 28/9 | Tarifs haute saison du 29/6 au 31/8 |
|--|---|---|
| Forfait 1 personne +1 emplacement (environ 90 m ²) +1 véhicule +1 tente ou caravane | 11 € | 16 € |
| Forfait 2 personnes +1 emplacement (environ 90 m ²) +1 véhicule +1 à 2 tentes ou 1 caravane | 14 € | 21 € |
| Forfait 2 personnes +1 emplacement (environ 180 m ²) + 2 véhicules + 1 à 3 tentes ou 1 caravane et 1 tente | 17 € | 34 € |
| Personne supplémentaire 13 ans et plus | 3 € | 5 € |
| Enfant 3 - 12 ans | 2 € | 4 € |
| Branchement électrique - 10 ampères | 4 € | 4 € |
| Animal | 2 € | 2 € |
| Véhicule supplémentaire | 1 € | 3 € |
| Tente supplémentaire | 1 € | 2 € |
| Forfait Etape (nuitée 2 personnes) Camping-Car ou randonneur avec Electricité de 18h00 à 10h00 | 11 € | 18 € |
| Location réfrigérateur 90 litres | 4 € | 4 € |
| Visiteurs avec accès piscine et infrastructures | | 5 € |

Pour tous séjours réservés avant le 31/05/2019
 5% de remise sur le prix d'un séjour de 7 nuits minimum
 10% de remise sur le prix d'un séjour de 10 nuits minimum
 (Voir conditions générales «RESERVATION» ci-dessous)

CONDITIONS GENERALES

1. TAXE DE SEJOUR

Le montant de la taxe de séjour est fixé par la commune et n'est pas inclus dans les tarifs emplacement/location

2. RESERVATION EMLACEMENT NU

Votre réservation ne sera effective qu'après la réception du formulaire de réservation accompagné d'un règlement à titre d'acompte. Cette réservation vous sera confirmée par courrier ou par email, en fonction des places disponibles.

a) **Réservation possible pour tout séjour supérieur ou égal à trois jours**

b) **Règlement du séjour** : 25 % à la réservation. Le solde sera à régler le jour de votre arrivée

c) **Pour une réservation d'un séjour de 7 nuits minimum du 29/6/2019 au 31/8/2019, faite avant le 31/5/2019, une remise de 5% sera appliquée sur la totalité du séjour (Hors taxe de séjour) à la seule condition que le règlement du solde se fasse à l'arrivée. Pour une réservation d'un séjour de 10 nuits minimum du 29/6/2019 au 31/8/2019, faite avant le 31/5/2019, une remise de 10% sera appliquée sur la totalité du séjour (Hors taxe de séjour) à la seule condition que le règlement du solde se fasse à l'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé**

d) Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé

e) **Arrivées/Départs** : L'emplacement sera disponible à **partir de 16h** le jour prévu de l'arrivée. Si vous retardez votre arrivée, merci de nous en informer sinon l'emplacement sera reloué à partir de 16h le lendemain. Le départ doit s'effectuer impérativement **avant 12h**.

f) Un emplacement accueille un maximum de 6 personnes (un bébé étant considéré comme une personne).

3. T.V.A.

Nos prix s'entendent TVA incluse. La TVA applicable sur nos tarifs est de 10% sous réserve des modifications réglementaires. Le prix contractuel est sujet à modification, dans les limites légales et réglementaires, lorsqu'interviennent, entre la date de réservation et la date du paiement du solde, des variations des taux de TVA applicables.

4. ANNULATION

Le camping Lestap vous propose une assurance annulation et interruption facultative dans votre contrat de réservation pour **3.5%** du prix de votre séjour. Notre partenaire GritchenAffinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour **aux seuls clients ayant souscrit l'assurance** Campez Couvert, suivant conditions générales disponibles sur notre site internet.

5. ANIMAUX DOMESTIQUES

A l'exception des chiens de catégorie I et II et des NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie), les animaux domestiques sont admis, à condition de l'avoir déclaré lors de la réservation, de ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents et de respecter les règles élémentaires d'hygiène et l'intégralité des installations.

2 animaux sont acceptés par emplacement.

L'animal doit toujours être tenu en laisse dans l'enceinte du camping. Son carnet de vaccination à jour doit être présenté, au bureau d'accueil, à l'arrivée. Les animaux domestiques ne sont pas admis dans les bâtiments à usage commun, l'enceinte de la piscine et aires de jeux. Les animaux doivent être sortis de l'enceinte du camping pour faire leurs besoins.

6. PISCINE

Le caleçon de bain est interdit sauf contre indication.

Tout manquement au règlement en vigueur à la piscine donnera lieu à une expulsion.

7. CIRCULATION, BRUIT

La vitesse est limitée à 10 km/h. Les véhicules doivent être garés sur votre parcelle. La circulation est interdite de 23h00 à 8h00 en haute saison et de 22h30 à 8h00 en basse saison. Le bruit, à condition qu'il soit raisonnable, **sera toléré jusqu'à 23h00 en haute saison et 22h30 en basse saison**.

8. SECURITE

Les feux et les barbecues sont formellement interdits. Des barbecues sont à votre disposition sur des aires aménagées à cet effet (grilles non fournies, nettoyage à votre charge).

Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.

En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité.

Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

9. RESPONSABILITE

La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale, n'est pas engagée en cas de :

a) Vol, perte ou dommage de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour

b) Panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture des installations.

c) Dommages causés ou subis par les véhicules des résidents stationnant et circulant dans l'enceinte du camping.

10. REGLEMENT INTERIEUR

Les résidents du camping sont tenus de se conformer au règlement intérieur qui est disponible au bureau d'accueil.

LES AIRES DE JEUX ET PISCINES SONT SOUS LA RESPONSABILITE DES PARENTS